

Concours Bourses J.A. De Sève

Date limite : Vendredi, le 7 octobre 2022 (16h00)

Objectif

Contribuer au soutien financier des étudiant.e.s de 2^e et 3^e cycle et d'un.e stagiaire postdoctoral.e ne bénéficiant d'aucune bourse nominative.

Montant de la bourse (peut varier selon les montants disponibles)

- 7 500\$ bourse de maîtrise
- 10 000\$ bourse de doctorat
- 30 000\$ pour une bourse postdoctorale

Critères d'éligibilité

- Être inscrit à titre d'étudiant.e ou de stagiaire postdoctoral.e au Centre de recherche du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal (CR CIUSSS NÎM).
- La direction de recherche de la personne candidate doit être membre régulier du CR CIUSSS NÎM.
- Pour les personnes candidates à la bourse postdoctorale, être inscrit.e dans l'université où la direction de recherche de la personne candidate a son affiliation principale comme professeur.e.
- Pour les personnes candidates aux bourses maîtrise et doctorat, être inscrit.e dans un programme de maîtrise ou de doctorat dans une université du Québec au moment de recevoir la bourse.

Pour toutes les personnes candidates éligibles :

- Démontrer qu'au moins une demande de bourse a été soumise à un concours extérieur (ex. : FRQS, IRSC, CRSNG, etc.) ou s'engager à soumettre au prochain concours.
- Effectuer ses travaux sur l'un des sites de recherche du CIUSSS NÎM : Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal (HSCM), Hôpital Rivière-des-Prairies (HRDP) ou CLSC Bordeaux-Cartierville.
- Ne bénéficier d'aucune bourse nominative* ou autre bourse du CIUSSS NÎM pour la période couverte par la bourse JA De Sève, soit du 1er septembre 2022 au 31 août 2023. Une bourse nominative est une bourse d'une valeur de 10 000\$ ou plus pour les personnes candidates aux bourses des cycles supérieurs et de 25 000\$ ou

plus pour les personnes candidates à la bourse postdoctorale. La valeur d'une bourse obtenue est le seul critère pour qualifier une bourse comme étant nominative. La source de financement (p. ex. organisme subventionnaire, fondation, université) n'est pas considérée.

- Obtenir une confirmation de l'attribution d'un complément financier de la part de sa direction de recherche. Pour les bourses de maîtrise et de doctorat, la Direction du Centre de recherche exige qu'un montant au moins égal au montant de la Bourse J.A. De Sève soit accordé à titre de complément financier. Ce complément financier doit provenir principalement des fonds de recherche de la direction de recherche de la personne candidate, mais d'autres sources financières peuvent être considérées (p. ex. : autre bourse obtenue par la personne candidate qui n'est pas considérée comme étant une bourse nominative tel que défini dans les règles de ce concours). Pour les bourses postdoctorales, ce montant doit être de 15 000 \$.

Ne sont pas éligibles :

- Les résident.e.s en médecine ;
- Les étudiant.e.s bénéficiant d'une bourse d'internat clinique ;
- Les étudiant.e.s qui ne réalisent pas de projets de recherche dans le cadre de leurs études.

Note aux chercheur.e.s :

Un.e chercheur du CR CIUSSS NÎM ne pourra pas présenter plus de deux dossiers pour le « Concours Bourses J.A. De Sève » annuellement. Si plus de 2 dossiers sont soumis pour ce concours, tous les dossiers soumis seront exclus du concours. Le Comité d'évaluation des Bourses J.A. De Sève ne prend pas la responsabilité de choisir parmi les dossiers soumis.

Obligations liées au programme de Bourses J.A. De Sève

- Les récipiendaires de la Bourse J.A. De Sève doivent obligatoirement présenter leur projet de recherche (de préférence par présentation orale) lors de la *Journée de la recherche des étudiants* du CR CIUSSS NÎM suivant l'obtention de la bourse.
- Les récipiendaires de la Bourse J.A. De Sève doivent obligatoirement présenter leur projet de recherche lors d'un séminaire de recherche au CR CIUSSS NÎM (30 à 60 minutes). Le séminaire doit avoir lieu entre les mois de novembre et mai suivant l'obtention de la bourse.
- La Bourse J.A. De Sève doit obligatoirement être payée directement à l'étudiant.e par le compte budgétaire des Bourses J.A. De Sève géré au CR CIUSSS NÎM.
- En aucun cas, une Bourse J.A. De Sève ne peut être jumelée à une bourse nominative. Les récipiendaires d'une Bourse J.A. De Sève ont l'obligation d'informer leur direction de recherche, le Service des ressources humaines (rh.cr.cnmml@ssss.gouv.qc.ca) et le Service des finances (finances.cr.cnmml@ssss.gouv.qc.ca) du Centre de recherche de l'obtention d'une bourse nominative afin que les versements de la Bourse J.A. De Sève cessent à la date de l'obtention de la bourse nominative.

Évaluation des candidatures

- Les bourses J.A De Sève seront accordées au mérite selon le dossier présenté et en se basant sur la grille d'évaluation pour ce concours.
- La priorité sera donnée aux nouvelles candidatures et qui dépassent la cote de qualité établie par le Comité d'évaluation des Bourses J.A. De Sève. Les dossiers des personnes candidates et qui ont déjà obtenu une Bourse J.A. De Sève dans les années précédentes (pour un même diplôme ou pour un autre diplôme) seront aussi considérés, mais non priorisés.
- Une bourse postdoctorale ne pourra pas être remise à une même personne pour plus de 2 ans.
- Pour une candidature pour une 2^e année, le dossier de candidature doit être soumis au complet.
- Les récipiendaires du concours de bourses seront connus durant la *Journée de la recherche des étudiants 2022*.

Présentation du dossier de candidature

Soumettre UN SEUL dossier de candidature en format PDF qui comprend :

- Le formulaire d'inscription.
- Une copie des relevés de notes (relevés de notes de doctorat, maîtrise, baccalauréat).
- Pour les articles scientifiques, fournir les preuves de soumission.
- Pour les bourses déclinées ou refusées, fournir les preuves de l'obtention de la bourse déclinée. Le fait d'avoir obtenu cette bourse sera considéré dans l'évaluation de la candidature.
- Pour chaque dossier de candidature, deux lettres de recommandation (format PDF), dont une de la direction de recherche de la personne candidate, doivent être envoyées séparément par les signataires des lettres.
- La lettre de recommandation de la direction de recherche de la personne candidate devra confirmer que la personne candidate respecte l'ensemble des critères d'éligibilité et qu'un complément financier sera versé aux récipiendaires.
- Seuls les dossiers avec tous les documents requis seront retenus pour évaluation.

Le dossier de candidature (un seul document en format PDF) ainsi que les deux lettres de recommandation (format PDF) devront être envoyés à l'adresse courriel suivante :

appui.recherche.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca

Concours Bourse Christiane-Manzini

Date limite : Vendredi, le 7 octobre 2022 (16h00)

Objectif

En l'honneur de Christiane Manzini, des dons ont été amassés pour les étudiant.e.s en recherche du CIUSSS NIM. Ces dons visent à soutenir un.e étudiant.e. de 2^e ou 3^e cycle ou d'un.e stagiaire postdoctoral.e à concilier famille et études.

Montant de la bourse

- 1000\$

Critères d'éligibilité

- Être inscrit à titre d'étudiant.e ou de stagiaire postdoctoral.e au Centre de recherche du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal (CR CIUSSS NÎM).
- La direction de recherche de la personne candidate doit être membre régulier du CR CIUSSS NÎM.
- Pour les personnes candidates à la bourse postdoctorale, être inscrit.e dans l'université où la direction de recherche de la personne candidate a son affiliation principale comme professeur.e.
- Pour les personnes candidates aux bourses maîtrise et doctorat, être inscrit.e dans un programme de maîtrise ou de doctorat dans une université du Québec au moment de recevoir la bourse.

Pour toutes les personnes candidates éligibles :

- Effectuer ses travaux sur l'un des sites de recherche du CIUSSS NIM : Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal (HSCM), Hôpital Rivière-des-Prairies (HRDP) ou CLSC Bordeaux-Cartierville .
- Ne bénéficier d'aucune bourse nominative* au moment du dépôt de la candidature. Une bourse nominative est une bourse d'une valeur de 10 000\$ ou plus pour les personnes candidates aux bourses des cycles supérieurs et de 25 000\$ ou plus pour les personnes candidates à la bourse postdoctorale. La valeur d'une bourse obtenue est le seul critère pour qualifier une bourse comme étant nominative. La source de financement (p. ex. organisme subventionnaire, fondation, université) n'est pas considérée.

Ne sont pas éligibles :

- Les résident.e.s en médecine ;
- Les étudiant.e.s bénéficiant d'une bourse d'internat clinique ;
- Les étudiant.e.s qui ne réalisent pas de projets de recherche dans le cadre de leurs études.

Note aux chercheur.e.s :

Un.e chercheur du CR CIUSSS NÎM ne pourra pas présenter plus de deux dossiers pour le « Concours Bourse Christiane-Manzini » annuellement. Si plus de 2 dossiers sont soumis pour ce concours, tous les dossiers soumis seront exclus du concours. Le Comité d'évaluation de la Bourse Christiane-Manzini ne prend pas la responsabilité de choisir parmi les dossiers soumis.

Obligations liées au programme de la Bourse Christiane-Manzini

- La Bourse Christiane-Manzini doit obligatoirement être payée directement à l'étudiant.e par le compte budgétaire de la Bourse Christiane-Manzini géré au CR CIUSSS NÎM.

Évaluation des candidatures

- Le critère d'évaluation principal pour la bourse Christiane-Manzini est la justification de l'étudiant.e ou du stagiaire post-doctoral.e du besoin d'une aide financière pour concilier ses obligations familiales et ses études.
- La bourse sera accordée selon le dossier présenté et en se basant sur la grille d'évaluation pour ce concours.
- Le ou la récipiendaire du concours de la bourse sera annoncé lors de la *Journée de la recherche des étudiants 2022*.

Présentation du dossier de candidature

Soumettre UN SEUL dossier de candidature en format PDF qui comprend :

- Le formulaire d'inscription.
- Une copie des relevés de notes (relevés de notes de doctorat, maîtrise, baccalauréat).
- Pour les articles scientifiques, fournir les preuves de soumission.
- Pour les bourses déclinées ou refusées, fournir les preuves de l'obtention de la bourse déclinée. Le fait d'avoir obtenu cette bourse sera considéré dans l'évaluation de la candidature.
- Pour chaque dossier de candidature, une lettre de recommandation (format PDF) de la direction de recherche de la personne candidate doit être envoyée séparément par le signataire de la lettre.
- La lettre de recommandation de la direction de recherche de la personne candidate devra confirmer que la personne candidate respecte l'ensemble des critères d'éligibilité.
- Seuls les dossiers avec tous les documents requis seront retenus pour évaluation.

Le dossier de candidature (un seul document en format PDF) ainsi que la lettre de recommandation (format PDF) devront être envoyés à l'adresse courriel suivante : appui.recherche.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca.



La formation de Christiane Manzini en assistantat de recherche (pharmacologie-bactériologie-pathologie) a eu lieu au Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV) à Lausanne, Suisse. Elle est arrivée au Québec en 1969 et elle a travaillé comme technicienne de recherche au Royal Victoria Hospital de Montréal et en néphrologie au département de physiologie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal. À partir de 1982 elle a œuvré au Centre de recherche de l'Hôpital du Sacré avec les Dr Daniel Bichet en néphrologie et avec le Dr Jacques Montplaisir ainsi qu'avec son conjoint Gilles Lavigne, comme assistante de recherche en sommeil-douleur et bruxisme. Elle a aussi été assistante en biochimie pour les dosages d'endorphines dans des projets douleurs au F Edward Hébert School of Medicine (USUHS) au Maryland, USA, pendant près de 2 ans au milieu des années 1980.

Maman de 2+1 enfants (Séverine, Régis et Marijulie) et grand maman de Louca, *voyageuse curieuse dévoreuse* de par le monde, planteuse d'arbres (plus de 30,000), elle détenait aussi une formation collégiale en création de bijoux. Christiane a collaboré à une école d'été en joaillerie avec Josée Desjardins, une artiste reconnue. Pour elle l'Estrie était une petite Suisse, en plus doux, un endroit où elle se ressourçait, où elle partageait du temps avec sa famille et ses grandes amies (Marie-Colette, Sandra, Adeline, Jocelyne...), où elle créait en art et aussi en science.

Elle a pris sa retraite en 2015 avec un nœud au cœur. Pour elle le mentorat prenait plusieurs formes, on se devait tous de former les étudiants tout aussi bien en science qu'en mode de vie, on se devait de les appuyer lors des périodes difficiles et de questionnements professionnels. Elle était toujours disponible pour de longues discussions sur le sens de la vie et de la science. Nous devons tous être des modèles de rigueur, d'intégrité et d'innovation pour le bien des étudiants et des patients. Enfin, en mars 2016 elle nous a quitté suite à un cancer et jusqu'aux derniers moments de sa vie elle nous expliquait que nous n'avions pas terminé notre mission, soit de soulager les patients (oui la douleur et le sommeil...) et des les aider à avoir une meilleure qualité de l'expérience de vie en milieu hospitalier.

